

# **REGLEMENT INTERIEUR**

## **ADMISSION**

Le GCV est ouvert aux enfants à partir de 15 mois et aux adultes à partir de 18 ans et sans limite d'âge.

## **BUT**

Découverte, pratique et perfectionnement de la gymnastique artistique et sportive. Gymnastique, forme et loisirs pour les ados et les adultes.

## **INSCRIPTIONS**

Les demandes d'inscription sont faites en utilisant le formulaire que vous trouvez sur le site internet du club. L'inscription est effective lors de la remise du dossier complet.

## **TARIFS**

Adhésion, licence et cotisations suivant le tarif en vigueur lors de la saison concernée et figurant sur la fiche d'inscription saisonnière.

Les cotisations sont payables d'avance pour l'année.

## **DISCIPLINE**

Les actes d'indiscipline feront l'objet d'une information aux parents et des décisions d'exclusion temporaire pourront éventuellement être prises. Les entraîneurs pourront refuser les enfants qui, sans motif valable, se présenteront en retard ou repartiront des cours avant le rangement du matériel de gymnastique. Un contrôle des présences sera effectué à chaque entraînement et les parents seront informés des absences de leurs enfants si elles sont à caractère répétitif et non excusé. Les parents devront signaler le motif de l'absence.

## **TENUE SPORTIVE**

Les gymnastes doivent se présenter aux entraînements en tenue de gymnastique. C'est-à-dire en justaucorps pour les filles et en short et Léotard pour les garçons. Shorts et tee-shirts seront tolérés. Pas de bijoux. Cheveux longs attachés.

## **COMPETITIONS**

Obligatoires d'être en possession de la tenue sportive aux couleurs du club. Avoir réglé sa licence et sa cotisation. Se présenter aux entraînements, même exceptionnels. Etre présent aux jours, heures et lieux de compétitions suivant les instructions données. En cas d'amende par le comité d'organisation pour absence d'un gymnaste sans motif, celle-ci sera transmise à la famille. En cas d'absence, le club peut exclure la gymnaste du groupe de compétitions, ces dernières étant obligatoires.

## **OBLIGATION DES PARENTS**

Les parents sont responsables de la sécurité de leur enfant jusqu'au démarrage des cours et dès la fin des cours, selon l'horaire qui concerne leur enfant. La responsabilité du GCV s'exerce à l'instant où l'entraîneur prend en charge le gymnaste. Aucune garderie n'est possible avant ou après les cours. La responsabilité des techniciens ou des responsables ne pourra être engagée. En cas de retards répétés, des frais de garderie pourront être demandés. **Les parents ne sont pas autorisés à assister aux cours. L'accueil et le départ des gymnastes se font à l'extérieur du gymnase.**

Le club décline toute responsabilité en cas de vol.

